



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MARS 2019

Date de la convocation 16 mars 2019

Date d'affichage 16 mars 2019

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence du maire, Christian Pérut.

Ordre du jour

- RIFSEEP
- Enquête publique pour l'aménagement et la gestion des cours d'eau du bassin du ru de Retz et du bassin du ru du Voidon.
- Procès-verbal de mise à disposition à la CCRV de voiries transférées.
- Demande de subvention DETR pour la rénovation du réseau pluvial dans la cour de l'école primaire.
- Demande de subvention à la DRAC pour la réfection et la mise en peinture des portes de l'église.
- Remplacement du conseiller démissionnaire dans les commissions travaux, école-ALSH, vie associative, finances, appel d'offres, CLECT.
- Compte administratif 2018.
- Compte de gestion 2018.
- Affectation du résultat.
- Vote des trois taxes directes locales pour 2019.
- Questions diverses

Présents : Christian Pérut, Monique Ferré, Sophie Lamarre, Cédric Beaufort, Isabelle Vilpoux-Pérut, Pierre Langrand, Wendy Pasquet de Leyde, Philippe Lefèvre, Anne-Marie de Bussy, Martine Franquelin-Bauchet,

Excusés : Jean-Claude Stolaric, donne procuration à Martine Franquelin-Bauchet, Alain Sautillet, donne procuration à Florence Bertin Walckenaer.

Absents : Cédric Moliné, Charles-André Petit,

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	11
Votants	13

18 h 30, Monsieur le Maire ouvre la séance

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Le maire propose de nommer Monique Ferré secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2018

Karine Boudin, secrétaire de mairie, donne lecture des délibérations et questions diverses du compte rendu du 31 janvier 2019.

- Le conseil municipal adopte le compte rendu, à l'unanimité.

Ordre du jour

Le maire, Christian Pérut, lit l'ordre du jour de cette séance et note les questions diverses.

RIFSEEP

Le maire, Christian Pérut, informe que, suite aux observations du préfet, nous devons annuler les délibérations 613 et 621 concernant les absences et les groupes.

- Le premier point doit préciser qu'en cas d'absence les primes IFSE et CIA sont maintenues dans les mêmes proportions que le traitement.

- Dans le second, les montants attribués à chaque groupe doivent être hiérarchisés. Les nouveaux montants correspondent aux primes maximales d'un seul agent, ils n'entraînent aucune modification des sommes versées depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les plafonds annuels sont fixés comme suit :

- groupe 1 > 2 100 € ;

- groupe 2 > 2 000 € ;

- groupe 3 > 1 500 €.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'apporter les modifications demandées, à l'unanimité.

Enquête publique pour l'aménagement et la gestion des cours d'eau du bassin du ru de Retz et du bassin du ru du Voidon

Le maire, Christian Pérut, informe qu'une enquête publique concernant l'aménagement et la gestion des cours d'eau des bassins des rus de Retz et du Voidon est présentée par le Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable axonaise. Les travaux portent sur la restauration des cours d'eau, la protection des berges, la mise en place de zones d'abreuvement pour les animaux, la gestion de la végétation rivulaire, la lutte contre les plantes invasives... Trois permanences d'information se tiendront à Ambleny, les 18 mars, 6 et 19 avril avec la commissaire-enquêtrice. Le dossier est consultable en mairie.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la déclaration d'intérêt général et la faisabilité de cette enquête, à l'unanimité.

Procès-verbal de mise à disposition à la communauté de communes Retz-en-Valois (CCRV) de voiries transférées

Le maire, Christian Pérut, rappelle que des biens immeubles ont été affectés à la CCRV dans l'exercice de leur compétence voirie. Sur la carte fournie par la CCRV, l'entretien des voies en rouge (qui représentent 9 231 mètres) est à la charge de la CCRV, celles en jaune, à la charge du Conseil départemental, et celles en bleu à la charge de la commune.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la CCRV, à l'unanimité.

Demande de subvention DETR pour la rénovation du réseau pluvial dans la cour de l'école primaire

Le maire, Christian Pérut, informe que, dans le cadre de la rénovation de la cour de l'école primaire, il est indispensable de refaire dans sa totalité le réseau d'écoulement des eaux pluviales.

Le maire demande l'autorisation de solliciter auprès de l'État une subvention DETR, à hauteur de 45 %, en complément de celle pour la pose de l'enrobé. Le montant des travaux s'élève à 18 271 €HT. La DETR représenterait 8 221,95 €HT et la part communale 10 049,05 €HT. Le maire rappelle que la TVA (ici 3 654,20 €) est récupérée par la commune deux ans plus tard.

- Le conseil municipal, autorise le maire à demander une subvention complémentaire DETR pour rénover le réseau des eaux pluviales, à l'unanimité.

Demande de subvention à la DRAC pour la rénovation des portes de l'église

Le maire, Christian Pérut, informe que le grand portail et la porte latérale de l'église ont grand besoin d'être rénovées. Restées depuis plus de 30 ans sans entretien, leur état nécessite lessivage, dégraissage, ponçage, enduit et peinture. Le maire demande l'autorisation de solliciter une subvention auprès de la DRAC Picardie, à hauteur de 40 %, et une autre auprès de la Région à hauteur de 20 %. Deux devis ont été reçus, avec des montants de 1 285 €HT pour l'un et de 1 519 €HT pour l'autre.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à demander une subvention à la DRAC et une à la Région pour rénover les portes de l'église, à l'unanimité.

Remplacement du conseiller démissionnaire dans les commissions travaux, vie associative, finances, appel d'offres, école-ALSH, et CLECT

Le maire, Christian Pérut, rappelle que le conseiller démissionnaire était membre de plusieurs commissions et qu'il convient de le remplacer. Il propose de nommer Philippe Lefèvre aux commissions travaux, vie associative, finances, appel d'offres, et Pierre Langrand à la commission écoles-ALSH. Quant à la CLECT, ce sont les 4 premiers élus dans l'ordre du tableau qui sont nommés d'office : le maire et Monique Ferré sont titulaires, Sophie Lamarre et Cédric Beaufort sont suppléants.

Le maire fait remarquer que ce n'est peut-être pas une méthode spécialement démocratique mais que c'est le règlement général, pas forcément écrit non plus par la CCRV, et qu'il convient d'appliquer le règlement.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme Philippe Lefèvre et Pierre Langrand dans les différentes commissions et les représentants à la CLECT, avec 10 voix pour et 3 abstentions.

Compte administratif 2018

Le maire, Christian Pérut, donne la parole à Sophie Lamarre, adjointe aux finances, pour présenter le compte administratif. Elle donne lecture des chapitres de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Martine Bauchet, demande quelles sont les raisons des différences plus ou moins importantes de certaines sommes entre l'année dernière et cette année.

Sophie Lamarre lui donne les explications pour chacun des chapitres : il y a Les Francas avec l'augmentation du nombre d'enfants qui fréquentent le centre de loisirs ; les photocopies ; des dépenses fluctuantes d'une année sur l'autre comme les frais de déplacements des élus et de salariés ; une diminution des charges salariales due au départ en retraite d'une salariée ainsi que des frais de cantine et de garderie en raison du nombre moins important d'enfants à l'école.

Pour la taxe du foncier bâti, la différence en notre défaveur est une erreur de la Trésorerie qui a crédité une autre commune de la somme de 118 000 € nous revenant.

Le maire, Christian Pérut, explique que pour l'attribution de compensation, il y a toujours un décalage du versement de 2 mois, qui est régularisé à ce jour.

Le maire se retire ne pouvant, légalement, ni assister au vote ni voter le compte administratif.

• Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et le maire s'étant retiré, approuve le compte administratif 2018, avec 9 voix pour et 3 abstentions.

Comptes de gestion 2018

Le maire, Christian Pérut, informe que le compte de gestion fait par le receveur observe la stricte concordance avec le compte administratif ; il est visé et certifié conforme par l'ordonnateur, il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2018, à l'unanimité.

Affectation du résultat

Sophie Lamarre donne lecture des reports des sections investissement et fonctionnement, qui sont le reflet du compte administratif.

• Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du résultat 2018, à l'unanimité.

Vote des trois taxes directes locales

Le maire, Christian Pérut, rappelle que ces 3 taxes n'ont pas été augmentées depuis le début de cette mandature et que, compte tenu des dotations de l'État continuellement en baisse, il faudra bien un jour, augmenter ces taxes. En conséquence, une fois de plus les contribuables verront leur facture s'alourdir lorsque l'équipe en place décidera leur augmentation. Bien que notre commune se situe dans l'échelle basse du département, le maire propose de maintenir le statu quo pour 2019, soit :

- taxe d'habitation, 13,40 % ;
- taxe foncière bâti, 10,55 % ;
- taxe foncière non bâti, 22,46 %.

• Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de ne pas augmenter le taux des 3 taxes locales, à l'unanimité.

Questions diverses

Questions de l'opposition

Que s'est-il dit à la réunion des professionnels de santé qui s'est tenue récemment ?

Le maire, Christian Pérut, dit que, pour des raisons de planning, il n'a pas pu se rendre à cette réunion et qu'il n'a pas encore reçu le compte rendu.

Où en est l'implantation d'entreprises dans la ZAC de Pontarcher ?

Le maire, Christian Pérut, informe qu'il y a un candidat mais, un jour la nouvelle de son arrivée est positive et deux jours après elle ne l'est plus ! Les tractations sont toujours en cours de discussion. Il rappelle que depuis une dizaine d'années, la Seda, une émanation du département, était chargée de la commercialisation des terrains mais que depuis le début de cette année c'est la commission économique de la CCRV qui a repris l'exploitation de la zone.

Il n'y a plus de questions, la séance est levée à 19 h 15.

NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Ce compte rendu est affiché en mairie et disponible en téléchargement sur le site de la commune : ambleny.fr